



Avis de la Commission Locale de l'Eau sur le bilan 2019 et le programme 2020 de mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion

17 février 2020

A Lannion, locaux de Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude Lamandé (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Joël Le Jeune (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur André Coent (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur François Vanghent (Ville de Ploubezre)
Monsieur Patrick L'Héréec (Lannion-Trégor Communauté)
Madame Virginie Doyen (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Madame Cadiou Conseil Régional de Bretagne
Monsieur Jean-Claude Lisotti (Guingamp Paimpol Agglomération)
Monsieur Jean-Yves Le Corre (SIAEP Traou Long)
Monsieur Paul Le Bihan (Ville de Lannion)
Monsieur Guy Pennec (Morlaix Communauté)

Absents représentés :

Monsieur Christian Meheust (Ville de Lannion) ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Yves Le Corre
Monsieur Lozdowski (représentant de la CLE du SAGE Léon-Trégor) ayant donné pouvoir à monsieur Lamandé

Excusés :

Madame Annie Hamon (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Alain Faivre (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Jean-Claude Le Buzulier (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Alain Coic (Syndicat d'adduction d'eau des Traouïero)
Madame Joëlle Huon (Conseil départemental du Finistère)
Monsieur Patrice Kervaon (CD22)
Madame Véronique Pereira (PNR Armorique)
Monsieur Gérard Kernec (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Jean-Paul Prigent (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Monsieur Erven Léon (CD22)
Monsieur Jean-Yves De Chaisemartin (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Monsieur Jean-François Le Bras (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Hervé Guélou (Lannion-Trégor Communauté)
Représentant SDAEP 22

11 présents et 2 représentés lors du vote soit membres 13 sur 27 au total

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Jean-François Jeandet (AAPPMA)

Monsieur Patrice Desclaud (Association Eau et Rivières de Bretagne)

Monsieur Yves Le Bihan (Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor)

Madame Edwige Kerboriou (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Monsieur Jean-Pierre Jacob (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Monsieur Jean-Luc Pichon (Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique)

Monsieur Le Lay (Association Côtes d'Armor Nature Environnement) ayant donné pouvoir à Monsieur Desclaud

Excusés:

Monsieur Michel Le Guen (Association de sauvegarde des Moulins de Bretagne)

Madame Lechenne (Association CLCV, Lannion-Trégor Goëlo)

Monsieur Arnaud Stephan (Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion)

Monsieur Jean Acquere (Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières)

Monsieur Erwan Daniel (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Représentant (Syndicat départemental de la propriété privée rurale)

Représentant (Pays Touristique du Trégor Goëlo)

Représentant (Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB))

7 présents lors du vote soit membres 7 sur 15 au total

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pascal Hus (Office français pour la biodiversité OFB)

Monsieur Pierre Prod'homme (Agence de l'Eau Loire-Bretagne AELB)

Monsieur Bruno Lebreton (MISEN des Côtes d'Armor)

Absents représentés :

Monsieur Hoeffler (MISEN29) ayant donné pouvoir à monsieur Hus

Représentant DDTM 22 ayant donné pouvoir à monsieur Lebreton

Excusés :

Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Sous-Préfet de Lannion

Représentant DREAL Bretagne

3 présents et 2 représentés lors du vote soit membres 5 sur 8 au total

Assistaient également à la séance

Monsieur Emmanuel Therin (Guingamp Paimpol Agglomération)

Madame Laetitia Dacquay (CRB)

Madame Gaëlle Labat (SAGE Léon-Trégor)

Monsieur Jocelyn Hiliou (SAGE Léon-Trégor)

Monsieur Samuel Jouon (coordonnateur BVVL, Lannion-Trégor Communauté)

Monsieur Sylvain Lavour (Direction environnement, aménagement du territoire et économie d'agriculture Lannion-Trégor Communauté)

Madame Lucie Chauvin (coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté)

25 votants /50 membres

**Avis de la Commission Locale de l'Eau
sur le bilan 2019 et le programme 2020 de mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Baie de Lannion a été approuvé le 11 juin 2018 et entre désormais dans une phase de mise en œuvre.

En 2019, les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE sont les suivantes :

- Élaboration de la feuille de route de la mise en œuvre du SAGE (adoptée 14/10/2019),
- Accompagnement des porteurs de projets (avis CLE sur les projets – règle encadrant les projets en zones humides),
- Accompagnement des collectivités pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
- Sensibilisation aux enjeux du SAGE,
- Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)
- Inventaires des zones humides sur la commune de Plounevez-Moedec,
- Communication/sensibilisation : définition d'un plan de communication – charte graphique et conception d'outils de sensibilisation à destination des collectivités,
- Suivi de la qualité des eaux (physico-chimique/bactériologique),
- Accompagnement à l'atteinte de l'objectif de non-utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités des bassins versants de la Lieue de Grève,
- Sensibilisation aux bonnes pratiques dans les zones portuaires (campagne Eau la la),
- Restauration de la qualité bactériologique sur les bassins versants du Kerdu, du Yaudet et du Pors Mabo,
- Installation matériel permettant la mesure du débit du Guic à Belle-Isle-en-Terre,
- Elaboration cahier des charges étude bilan besoins/ressources et participation aux réunions d'échanges régionales,
- Co-organisation colloque Eau et changement climatique avec le CRB, ATBVB, l'APPCB et le SAGE ATG.

Récapitulatif instances SAGE – calendrier et ordre du jour

Commission Locale de l'Eau

- 05-07-2019 - Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis– Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses
- 14-10-2019 - Feuille de route de la CLE du SAGE Baie de Lannion, Projet de Scot du Trégor, Projet abattoir de Lannion-Trégor Communauté
- 18-12-2019 - Bilan 2019 et programme 2020 – étude bilan besoins/ressources - avis du Bureau « règle encadrant les projets en zone humide » - questions diverses

Bureau de CLE

- 13-03-2019 - Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis du Bureau – Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses
- 13-06-2019 - Mise en œuvre du SAGE BL : état d'avancement, Avis du Bureau – Règle encadrant les projets en zone humide, Actualités /questions diverses
- 30-08-2019 – Elaboration du projet de feuille de route de la CLE du SAGE BL
- 26-09-2019 – Bureau interSage – gestion quantitative de la ressource en eau
- 09-10-2019 - Feuille de route de la CLE du SAGE Baie de Lannion, Projet de Scot du Trégor, Projet abattoir de Lannion-Trégor Communauté
- 11-12-2019 – Bilan 2019 et programme 2020 – étude bilan besoins/ressources - avis du Bureau « règle encadrant les projets en zone humide » - questions diverses

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a fixé dans le projet de feuille de route ses priorités pour la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion, à savoir :

- la sensibilisation aux enjeux liés à l'Eau à travers la mise en place d'outils de communication et sensibilisation mais également en accompagnant les porteurs de projets afin de concilier le maintien ou l'atteinte du bon état des eaux et les usages,
- la mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE pour notamment :
 - atteindre le bon état de la masse d'eau littorale « baie de Lannion »,
 - assurer une gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
 - atteindre le bon état des eaux littorales,
 - maintenir le bon état écologique de la masse d'eau Guic en tout point,
- la participation à l'élaboration des futurs contrats territoriaux de bassins versants,
- l'acquisition et le partage des connaissances,
- le suivi de la mise en œuvre du SAGE (élaboration du tableau de bord),
- la poursuite du travail engagé avec la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo sur l'atteinte du bon état des eaux littorales (campagne Eau la la ! et réflexion sur les équipements en matière de carénage et de gestion des eaux grises et eaux noires) et sur la gestion durable de la ressource en eau (étude bilan besoins / ressources),
- l'articulation de son travail avec celui de la CLE du SAGE Léon-Trégor sur les thématiques en lien avec l'objectif d'éradication du phénomène des algues vertes dans la baie de Lannion, la gestion quantitative de la ressource en eau mais aussi sur la qualité des eaux du Guic et sur l'atteinte du bon état des eaux littorales.

En tant que structure porteuse, Lannion-Trégor Communauté sollicitera et conventionnera les financements pour le programme 2020:

- pour le suivi administratif et financier de l'opération,
- pour les études complémentaires,
- pour les actions de communication.
- pour le travail technique réalisé par le personnel de la communauté d'agglomération

Cellule d'animation et de coordination du SAGE - Missions principales	Temps (équivalent temps plein - 210 jours)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation des instances CLE/Bureau/interCLE ▪ Coordination de la mise en œuvre du SAGE <ul style="list-style-type: none"> - conception et diffusion des outils de communication - étude bilan besoins / ressources – analyse HMUC - Suivi et accompagnement des porteurs de projets susceptibles d'avoir un impact sur l'EAU (qualité/quantité) et les milieux aquatiques (qualité/biodiversité) - Accompagnement des collectivités pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE/partage des connaissances sur les enjeux liés à l'Eau - sensibilisation des usagers des espaces portuaires / réflexion sur l'offre en matière d'équipement de carénage - élaboration d'une charte territoriale d'engagement des collectivités - encadrement stage « gestion alternative des eaux pluviales » - acquisition et partage des connaissances – (dont tableau de bord) ▪ Suivi administratif et financier 	0,9 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui – suivi administratif et financier 	0,12 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capitalisation des données qualité des eaux et milieux aquatiques ▪ Organisation des suivis de la qualité des eaux de surface ▪ Réalisation des prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux de surface ▪ Porter à connaissance des données « zones humides » sur la plateforme géobretagne ▪ Elaboration d'une carte interactive « SAGE Baie de Lannion » (observatoire de l'environnement en Bretagne/géobretagne/viewer) ▪ Suivi de l'installation et de la mise en œuvre du débitmètre sur le Guic ▪ Volet qualité des eaux – tableau de bord 	0,2 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'une charte d'engagement à partir des chartes territoriales existantes sur les bassins versants voisins ▪ Diffusion/ animation de la charte d'engagement, outil de sensibilisation des collectivités aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques <p><i>L'animation et le faire vivre de la charte se poursuivra en 2021 et en 2022 notamment par l'organisation de journées d'échanges d'expériences et de formations en fonction des besoins identifiés lors des rencontres avec les élus et les agents des collectivités (prévisionnel 0,3 ETP/an)</i></p>	0,19 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux de surface 	0,05 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui pour la conception des outils de communication / lien avec les outils développés dans les contrats territoriaux – autres services des EPCI 	0,05 ETP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volet assainissement et qualité des eaux littorales – tableau de bord 	0,07 ETP
TOTAL – cellule d'animation SAGE	1,56 ETP

Budget et plan de financement prévisionnels 2020 (sous réserve de l'accord des partenaires financiers)

THEMES/ACTIONS	BP2020	Participations financières prévisionnelles				
		AELB	CD22	CRB	AFB	Part autofinancement
cellule d'animation et de coordination du SAGE (temps agent 1.56ETP 65 987,50€ - + frais de fonctionnement)	77 885,63	70%	10%			20%
communication	15 000,00	50%		30%		20%
Sensibilisation des usagers des espaces portuaires	8 925,00				80%	20%
Etude bilan besoins / ressources (prévi 2020-2021 200 000€)	100 000,00	70%				30%
Analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 300,00	50%				50%
Etude - restauration qualité microbiologique des eaux littorales (temps agent LA) + analyse d'eau diagnostic	6 640,00	50%		20%		30%
Stage 3 mois - gestion alternative des eaux pluviales	3 000,00	50%		20%		
études complémentaires	126 865,00					
cotisation APPCB	1 700,00					100%
TOTAL (Euros TTC)	221 450,63	132 661,25 (+ forfait)	6 598,65	6 428,00	7 140,00	46 170,24

	Taux de participation	montant € TTC
AUTOFINANCEMENT		
EPCI 50%		
Lannion-Trégor Communauté	40,06%	18 495,85
Guingamp Paimpol Agglomération	8,72%	4 028,04
Morlaix Communauté	1,22%	561,23
Producteurs AEP 50%		
Lannion-Trégor Communauté (prises d'eau Kergomar, Keriell, Ploumilliau, Ploubezre)	21,97%	10 145,57
Synd Traouiero, (prise d'eau de Lestrez)	10,21%	4 713,76
Synd La Baie (prise d'eau du Yar)	6,16%	2 843,81
Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau BIET et Louargat)	2,19%	1 009,07
Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)	2,32%	1 070,70
Synd mixte Goas Koll – Traou Long	7,15%	3 302,22
	100%	46 170,24

Décision :

Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018 par arrêté inter préfectoral,

Vu les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion adoptées le 1^{er} octobre 2014,

Vu la feuille de route de la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion adoptée le 14 octobre 2019 par la Commission Locale de l'Eau et le 5 novembre 2019 par la structure porteuse du SAGE, Lannion-Trégor Communauté

0 vote « contre », 0 « abstention » et 25 votes « pour »

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion :

- valide le bilan 2019 et le programme d'action pour l'année 2020 de mise en œuvre du SAGE,
- autorise Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau à communiquer l'avis de la CLE aux partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Office français pour la biodiversité, Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération, Morlaix Communauté, Syndicat d'adduction en eau potable des Traouiero, Syndicat mixte de production d'eau potable Goas Koll-Traou Long, Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la Baie).

M. Jean-Claude Lamandé
Président de la CLE
SAGE Baie de Lannion



